



L'engagement de l'Europe en faveur des petites entreprises



European Commission
DG Enterprise and Industry



L'Europe à la portée de votre entreprise.

ec.europa.eu/enterprise-europe-network

L'engagement de l'Europe en faveur des petites entreprises



Le vice-président
Günter Verheugen,

En charge des entreprises
et de l'industrie

Les petites entreprises forment la clé de voûte de l'économie européenne. Parce qu'elles figurent parmi les principaux pourvoyeurs d'emplois et constituent un pôle d'innovation majeur en matière de biens et de services, elles jouent un rôle prépondérant dans notre stratégie pour la croissance et l'emploi, laquelle vise à aider l'économie européenne à déployer tous ses atouts dans un monde en proie à une concurrence de plus en plus exacerbe.

L'Enterprise Europe Network lancé ce mois-ci représente une initiative majeure en faveur des petites et moyennes entreprises. Sa vocation est d'épauler les PME en leur proposant des services de premier plan à un prix avantageux afin qu'elles puissent exploiter pleinement leur potentiel, développer leurs capacités d'innovation et, à terme, devenir plus compétitives.

En réunissant pour la première fois deux dimensions – les régions et l'innovation – autrefois séparées, ce qui contraignait les entreprises potentiellement intéressées à s'adresser à des interlocuteurs différents et à suivre des procédures administratives distinctes, le réseau présente un avantage capital, celui de prendre la forme d'un guichet unique.

Regrouper des services au sein d'une même structure a pour effet de réduire les lourdeurs administratives et permet à tous les grands acteurs de l'aide aux entreprises d'offrir, ensemble, leur expertise et leurs compétences, avec, à la clé, la création au sein de l'Union européenne de l'éventail le plus complet qui soit de services personnalisés aux petites et moyennes entreprises. Ces services sont destinés aussi bien à accompagner les PME dans la conception de nouveaux produits et l'accès à de nouveaux marchés qu'à les informer de toutes les activités et opportunités qui s'offrent à elles au niveau européen.

Qu'elles soient en quête d'un partenaire commercial dans un autre État membre, qu'elles sollicitent des conseils pour la mise en œuvre d'un concept innovant ou se portent can-

didates à une subvention au titre du financement de la recherche en Europe, le réseau fournit dans tous les cas aux entreprises une assistance concrète grâce à son formidable tissu relationnel et à sa vaste gamme de compétences.

Loin de partir de zéro, l'Enterprise Europe Network s'appuie sur des membres qui disposent déjà d'une solide expérience dans le soutien aux petites entreprises : tous savent comment aider ces dernières à accéder aux informations ou aux partenaires dont elles ont besoin et comment les accompagner dans l'accomplissement de procédures administratives parfois décourageantes à première vue. C'est pourquoi ils seront opérationnels dès le lancement du réseau.

Mais le réseau ne fonctionne pas qu'à sens unique. En effet, s'il se conçoit d'abord comme un outil au service des PME de l'Europe toute entière, il sert également à répercuter à la Commission européenne les réactions, points de vue, expériences et autres observations des entrepreneurs sur le terrain. Or cette remontée d'informations est essentielle pour nous aider à mettre en place des politiques capables de répondre au mieux aux attentes des PME. Aussi j'invite toutes les entreprises à faire le meilleur usage de cet outil. Car c'est ainsi que nous bâtirons, ensemble, notre avenir.

Ce réseau est l'illustration parfaite de l'importance que mes collègues commissaires et moi-même attachons à la création d'un environnement propice aux entreprises. Un environnement dans lequel – nous l'espérons – elles sauront s'adapter aux changements et prospérer. D'autant que leur succès bénéficiera non seulement aux entrepreneurs eux-mêmes, mais aussi à leurs employés, leurs clients, leurs fournisseurs, aux communautés locales et pour finir, à l'économie européenne tout entière.

Je ne saurais donc trop exhorter le réseau à tout mettre en œuvre pour se faire largement connaître des PME. J'invite également les entreprises européennes à exploiter pleinement toute la gamme de ses services, car c'est pour elles qu'il a été créé.

Qui sommes-nous ?

- Près de 500 organismes, parmi lesquels des Chambres du Commerce et de l'Industrie, des agences régionales de développement et des centres technologiques universitaires,
- Environ 4000 professionnels hautement expérimentés,
- Des interventions dans une quarantaine de pays européens.

Résultats escomptés, par an :

- Réalisation de 50 000 audits technologiques,
- Consignation de 1 000 audits technologiques,
- Organisation de 4 000 manifestations et ateliers de travail au niveau local, sur des sujets ayant trait aux PME.



En quoi pouvons-nous vous être utile ?

Un vaste éventail de services destinés à aider, soutenir et conseiller les PME

Les partenaires réunis au sein du réseau fournissent des informations sur les politiques, les programmes et les possibilités de financement au niveau européen ; ils en facilitent également l'accès.

Leur mission :

- Aider les entreprises à identifier des partenaires commerciaux potentiels, notamment à l'étranger,
- Épauler les PME dans la conception de nouveaux produits et la conquête de nouveaux marchés, les informer des activités et des possibilités qui s'offrent à elles au sein de l'Union européenne,
- Prodiguer des conseils aux petites entreprises sur des sujets techniques comme les droits de propriété intellectuelle, les normes ou encore la législation communautaire,
- Faire office d'interface entre les chefs d'entreprise et les décideurs européens, en relayant les prises de position des uns et des autres.

Où nous trouver ?

EU 27

Pays candidats:

Turquie, Ex-République yougoslave de Macédoine

Pays membres de l'EEE : Norvège, Islande

Autres pays : Arménie, Israël, Suisse

ENTREPRISE EUROPE NETWORK : Un grand coup de main aux petites entreprises

L'Enterprise Europe Network a pour double vocation d'aider les petites et moyennes entreprises à développer leur potentiel d'innovation et de les sensibiliser aux politiques mises en place par la Commission. Lancée en février 2008, cette initiative de la Commission européenne se présente sous la forme d'un guichet unique, auprès duquel les entrepreneurs peuvent solliciter des conseils et obtenir facilement un large éventail de services d'aide aux entreprises.

Bien souvent, les jeunes PME n'ont pas les moyens de se tenir informées des différents types d'aide proposés par les programmes européens. Elles ne sont pas toujours en mesure non plus d'évaluer pleinement le caractère novateur ou le potentiel marchand de leurs produits, ni d'exploiter de nouvelles opportunités commerciales, notamment en dehors de leur périmètre d'intervention habituel.

L'Enterprise Europe Network est là pour combler ces lacunes. Avec ses quelque 500 points de contact et ses 4 000 intervenants expérimentés, il forme le plus vaste réseau européen de conseil et de service aux entreprises. Bien que destinées en priorité aux PME, instituts de recherche, universités, centres technologiques et autres agences de promotion de l'innovation, ses prestations peuvent être utilisées par toutes les sociétés, quelles que soient leur taille et leur domaine d'activités.

Le réseau aide les entreprises à trouver des partenaires économiques, notamment à l'étranger, organise des visites sur le terrain afin d'évaluer leurs besoins et leur fournit des conseils sur toute une série de questions d'ordre commercial. Grâce à sa base de données largement éprouvée, ses différents points de contact sont constamment en relation les uns avec les autres et peuvent ainsi mutualiser toutes les demandes et les offres de partenariat.

Bien que n'étant pas autorisé à allouer directement des fonds aux entreprises, le réseau leur détaille toutes les possibilités de financement qui existent au titre des différents programmes communautaires.

Un guichet unique pour dynamiser l'économie du savoir

L'Enterprise Europe Network a pour avantage de regrouper tous les services proposés au sein d'une même entité. Une façon de réduire les démarches administratives et d'éviter aux entreprises de se demander à quel organisme s'adresser pour tel ou tel sujet.

Parce que les progrès technologiques sont une condition sine qua non du développement économique au niveau local en Europe, le réseau s'attache tout particulièrement à promouvoir la communauté du savoir. Car l'innovation ne permet pas seulement aux entreprises de concevoir de nouveaux biens et services et de réduire leurs coûts en améliorant les techniques de production. Elles contribuent aussi à accroître le rendement énergétique, répondant ainsi à l'une des priorités de l'agenda européen. Promouvoir l'innovation pour renforcer l'économie européenne, tel est l'un des axes majeurs de la nouvelle stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.



Expérience et professionnalisme

Issus des horizons les plus divers – industrie, commerce, recherche – tous les organismes présents au sein du réseau ont en commun une solide expérience dans l'aide aux PME. La majorité d'entre eux participaient déjà aux deux précédents réseaux, les Euro Info Centres et les Centres Relais Innovation (CRI), qui ont fonctionné pendant 20 et 12 ans respectivement.

En fusionnant tous ces services et en les complétant par des prestations supplémentaires, le nouveau réseau suit une approche plus intégrée, du fait notamment que les partenariats impliqués sont plus larges qu'auparavant.

Synonyme de synergies plus importantes, il s'avère aussi plus proche de ses clients potentiels : la multiplicité des points de contact dans chaque zone géographique signifie que les entrepreneurs n'ont que quelques pas à faire pour trouver de l'aide.



Une interface entre les chefs d'entreprise et les décideurs européens

Fournir une assistance pratique et des conseils concrets aux entreprises n'est pas le seul levier à la disposition du réseau. Celui-ci contribue également à mieux faire entendre la voix des entrepreneurs dans le processus décisionnel européen. Il agit comme une caisse de résonance, qui amplifie et relaie jusqu'à Bruxelles opinions et observations, afin qu'elles soient pleinement prises en compte dans les débats sur les futures orientations politiques.



Marco Mangiantini

Lutter contre les feux de forêt

Pour limiter les dommages causés par les incendies de forêt, il est primordial de disposer rapidement d'informations pertinentes et détaillées sur tous les dépôts de feu. Deux entreprises – l'une suédoise, l'autre italienne – ont récemment conclu un partenariat en vue de doter les pompiers d'un système de détection précoce efficace. Leur objectif : mettre au point un capteur en réseau capable, au sol, de surveiller l'état des forêts 24 heures sur 24 avec plus de précision que n'importe quel satellite, et de transmettre les données récoltées à un serveur central.

C'est la société turinoise Miteos qui a fait le premier pas en manifestant son intérêt pour un procédé technologique en 2005. Un an plus tard, assistée du CRI Alpes, elle entrait en négociations avec la firme Sensible Solutions Sweden AB, elle-même encadrée par le CRI de Suède septentrionale. Il en résulte aujourd'hui une étroite collaboration technique destinée à développer un système novateur de détection des feux de forêt, en conjuguant l'expertise de Sensible Solutions dans le domaine des capteurs à celle de Miteos en matière de réseaux de communication.

Marco Mangiantini, coordinateur du CRI Alpes depuis 1997, explique que ses collègues et lui seront amenés à jouer un rôle beaucoup plus important dans le nouveau réseau : « Avant, nous nous limitons au transfert de technologie. Désormais, notre champ d'intervention couvrira également la législation européenne et l'aide aux PME au titre du programme-cadre de recherche et développement technologique. »



Marjeta Trobec

Tester des équipements de protection

Comment concevoir des équipements de sauvetage et en tester l'efficacité sans utiliser des cobayes humains ? Tel est le défi qu'un institut de recherche slovène et une société norvégienne s'approprient, ensemble, à relever. Tout commence lors d'une conférence donnée à l'Institut Jožef Stefan par un membre du CRI norvégien, Hans Jørgen Flor, dans le cadre d'un programme d'échange, et à laquelle assiste le professeur Igor Mekjavič.

Au détour d'une conversation, Hans Jørgen Flor réalise qu'il connaît une entreprise norvégienne susceptible d'être intéressée par les travaux du professeur Mekjavič, dont la spécialité est de concevoir des mannequins extrêmement sophistiqués, substituables à l'homme lors d'essais d'équipements de protection contre le feu et les températures extrêmes. Les présentations sont faites et aboutissent à la conclusion d'une étroite collaboration entre l'institut et la société Thelma Inc. Avec l'aide de leurs CRI respectifs, tous deux ont d'ores et déjà procédé à six transferts de technologie.

Marjeta Trobec, membre du CRI slovène, explique comment le nouveau réseau va renforcer le travail déjà accompli : « Plus visible et doté d'un éventail plus large de services, le consortium regroupera tous les grands acteurs de l'aide aux PME et pourra compter sur de nouveaux partenaires. »

ENTERPRISE EUROPE NETWORK

* **Sensibiliser et fournir des conseils** sur la législation, les politiques et les normes européennes

Faute de ressources internes suffisantes, les entreprises ont souvent du mal à se tenir informées de l'évolution de la législation et des programmes communautaires. Le réseau leur fournit ces informations et leur explique comment en tirer les fruits.

* **Favoriser l'accès aux projets et aux financements européens**

Trop souvent, les petites entreprises n'ont pas connaissance des différents leviers de financement – régions, social, recherche, environnement – qui existent au niveau européen et auxquels elles sont potentiellement éligibles. Le réseau comble cette lacune en faisant en sorte que les entreprises soient informées, individuellement ou en groupe, des possibilités qui leur sont offertes.

* **Fournir une plate-forme informatique** pour une collaboration transnationale

Partager avec d'autres le résultat de ses recherches stimule l'émergence de nouvelles idées et de nouvelles opportunités, tout en incitant les entreprises à élargir leur horizon. Le réseau facilite ces échanges et encourage la conclusion de partenariats.

* **Favoriser la coopération entre PME**

On estime à un million le nombre de PME européennes qui seraient susceptibles de s'engager dans des échanges et des investissements transfrontaliers si seulement elles bénéficiaient d'une aide appropriée. Le réseau organisera donc des tête-à-tête pour les aider à trouver des partenaires fiables. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité. A contrario, les informations générales concernant les alliances potentielles seront stockées dans une base de données dédiée à la coopération commerciale. Elles seront largement diffusées et facilement accessibles.

*** Promouvoir l'innovation**

Pour mieux traduire l'innovation en succès commercial, le réseau fournit un soutien aux PME afin de les inciter à cultiver leur esprit d'innovation, notamment dès les premiers stades de leur existence. Ce soutien s'appuie tantôt sur les programmes communautaires existants, comme Europe INNOVA et PRO-INNO Europe, tantôt sur les programmes régionaux ou nationaux mis en place par les États membres. Il peut également prendre la forme d'un échange de bonnes pratiques entre des entreprises partageant la même vision.

*** Aider les entreprises à acquérir une dimension internationale**

Malgré l'abolition des barrières nationales et les avantages que les marchés de niche peuvent procurer aux entreprises hautement spécialisées, moins d'une PME sur dix opère à l'étranger. Par l'intermédiaire d'interlocuteurs expérimentés, le réseau fournit aux entreprises désireuses de développer leurs activités en Europe, voire au-delà, des conseils d'expert.

*** Permettre un retour d'information**

La Commission entend utiliser le réseau pour recueillir régulièrement les réactions des entreprises et s'assurer que les politiques qu'elle met en œuvre répondent à leurs exigences, sans engendrer de lourdeurs administratives susceptibles de nuire à leur compétitivité et d'amoindrir leur potentiel d'innovation.



Irja Ruokamo

Entretenir la santé et la forme physique des adultes

Quel point commun existe-t-il entre une cour de récréation et un centre de rééducation physiothérapeutique ? A première vue, aucun. Et pourtant, animées par une même vision novatrice du jeu et des jouets, quatre entreprises situées en Allemagne, en Finlande et en Espagne ont décidé d'unir leurs efforts pour concevoir des produits conjuguant activité physique et divertissement, le tout avec le soutien du réseau des CRI.

L'objectif : installer dans des lieux publics des équipements qui inciteront les adultes, et notamment les seniors, à bouger et à faire de l'exercice. Le projet, qui en est toujours à sa phase de conception, vise à créer des produits réellement innovants, loin des installations classiques qui équipent salles de gym et terrains de jeu.

La société finlandaise Lappset Group Ltd est le pilier de l'équipe. Via son Centre Relais Innovation, elle a été mise en rapport avec une entreprise bavaroise, SportKreativWerkstatt, qui cherchait un partenaire en création. Ensemble, elles ont projeté d'inventer l'aire de jeu du futur. Une aire de jeu intelligente mêlant épanouissement physique et jeux éducatifs, le tout en favorisant la créativité de chacun.

Après des débuts prometteurs, le partenariat, à l'instigation de Lappset Group Ltd, s'est élargi à une organisation privée à but non lucratif très connue en Espagne, AIJU, qui promeut l'innovation technologique dans les jouets pour enfants.

Irja Ruokamo, membre du CRI finlandais, se réjouit de l'avènement du futur réseau, qu'elle juge plus performant : « Étant donné l'envergure de nos partenaires, nous serons en mesure de proposer davantage de services et de manifestations à nos clients. »



Steven Amenda

Comment faire bon usage des déchets

A.G.T. Anlagenvertrieb GmbH est une firme autrichienne spécialisée dans les énergies renouvelables, qui a mis au point un procédé de décomposition thermocatalytique à basse température destiné au traitement des déchets. Après avoir soumis la société à un audit qui révèle l'excellence de cette technologie et son potentiel commercial, le CRI autrichien encourage A.G.T. Anlagenvertrieb GmbH à rechercher des partenaires et l'invite à participer à ses rencontres d'entreprises.

C'est lors d'une de ces manifestations, organisée par le CRI de Basse-Saxe/Saxe-Anhalt à Hanovre en 2006, que l'entreprise fait la connaissance d'EnviCont Solution Ltd, une société allemande experte dans les technologies de compostage et de recyclage de la biomasse. Toutes deux comprennent rapidement quels bénéfices elles pourraient retirer d'une collaboration, puisque AGT possède une technologie unique en son genre et qu'EnviCont a accès aux marchés d'Europe du Nord et d'Europe de l'Est. Aussi concluent-elles rapidement un accord. Steven Amenda, membre du CRI de Basse-Saxe/Saxe-Anhalt, qui a œuvré au rapprochement des deux entreprises avec son collègue du CRI autrichien Bernhard Jauch, croit dans l'efficacité accrue du nouveau réseau: « Avant, nous participions à deux réseaux, les EIC et les CRI, ce qui signifiait une double planification et une double charge de travail. Aujourd'hui, rationalisation oblige, il n'y a plus qu'un seul réseau. »

Questions et réponses



1. En quoi l'Enterprise Europe Network peut-il être utile à mon entreprise ?

L'Enterprise Europe Network vous aide à développer vos activités commerciales ou à mettre en place des partenariats technologiques ; il vous prodigue des conseils sur l'aide allouée aux entreprises innovantes et vous indique comment accéder à des solutions de financement des risques. Il vous explique également quelles sont les possibilités offertes par les programmes et les financements communautaires. Tous ces services sont proposés par chacun des partenaires du réseau sous la forme d'un guichet unique destiné aux entreprises. Bien que s'adressant en priorité aux jeunes pousses et aux petites et moyennes entreprises (PME), ils peuvent aussi bénéficier aux sociétés de plus grande taille, aux instituts de recherche, aux universités, aux centres technologiques ou encore aux agences de promotion de l'innovation. Le réseau regroupe plus de 500 points de contact répartis dans une quarantaine de pays européens.

2. Les partenaires membres du réseau peuvent-ils organiser des rencontres avec des entreprises d'autres pays européens ?

Oui, ils organisent régulièrement des missions ainsi que des rencontres de partenariat pour les PME locales partout en Europe et même ailleurs. Dans l'intérêt de leurs clients, ils prennent toutes les dispositions d'ordre logistique (organisation des rencontres, fourniture de locaux, réservation des trajets, dispositions d'hébergement) afin de faciliter la conclusion des coopérations technologiques et commerciales.

3. Les financements européens sont-ils accessibles via le réseau ?

Le réseau fournit un soutien et des conseils aux entreprises en quête d'aide pour lever des fonds et du capital-risque ou qui désirent participer aux différents programmes financés par l'UE, et notamment à ceux destinés aux PME, mais il n'attribue pas de financement direct aux entreprises. Il aide également les sociétés à exploiter les résultats des projets européens de recherche et développement technologique.

4. Le réseau peut-il aider à la réalisation d'opérations de vente ?

Le réseau peut épauler les entreprises dans leur recherche de partenaires commerciaux ; il peut également favoriser la mise en place de partenariats technologiques et commerciaux à l'étranger entre des sociétés ou des instituts de recherche, mais il ne saurait en aucun cas aider les entreprises à vendre leurs produits ou leurs services.

5. Quelles sont les implications légales des transferts de technologie, notamment en matière de propriété intellectuelle ?

A network partner can advise on intellectual property rights in general. When dealing with complex matters, it will indicate experts, such as the IPR Helpdesk (www.ipr-helpdesk.org) or patent lawyers. The same working method is used for all legal and contractual issues in technology transfers.

6. Le réseau s'adresse-t-il à tous les types d'entreprises et de technologies ?

Oui. Bien que certains de nos membres soient spécialisés dans la coopération commerciale et d'autres dans le transfert de technologies, les PME ont localement accès aux deux types de prestations via le guichet unique. Nos partenaires peuvent facilement s'envoyer des questions et des informations à travers toute l'Europe.

7. Le réseau peut-il promouvoir la coopération technologique et commerciale des entreprises en dehors de l'Union européenne ?

Oui. Le réseau dispose également de points de contacts à l'extérieur de l'Union. Outre les 27 États membres, l'Entreprise Europe Network compte des partenaires en Turquie, dans les Balkans occidentaux, les pays membres de l'EEE ainsi que dans d'autres pays. Pour autant, l'essentiel de ses activités devrait se dérouler à l'intérieur de l'Union européenne.

8. Comment puis-je avoir la certitude que l'organisme avec lequel je traite est membre du réseau ?

Vous pouvez consulter la liste des partenaires membres du réseau à l'adresse suivante :
<http://ec.europa.eu/entreprise-europe-network>

9. Ma demande sera-t-elle traitée en toute confidentialité ?

Oui. Toutes les informations commerciales présentant un caractère sensible seront tenues secrètes. Seules les données ayant spécifiquement trait à votre demande – par exemple la recherche de partenaires commerciaux à l'étranger – seront rendues publiques avec votre accord.

10. Dans quelle langue puis-je m'exprimer ?

Le réseau étant présent partout en Europe, vous pouvez vous exprimer dans n'importe quelle langue de l'Union européenne. Le cas échéant, les partenaires locaux apporteront une assistance linguistique et veilleront à la bonne traduction des documents ou à la fourniture de services d'interprétation.

11. Que faire en cas de difficultés avec un point de contact ?

La supervision du réseau est du ressort de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI), qui a été créée par la Commission européenne et siège à Bruxelles. Cette fonction implique de contrôler la qualité et la bonne gestion du réseau. Vous pouvez vous rendre sur le site web de l'EACI en tapant :
http://ec.europa.eu/energy/intelligent/contact/index_en.htm

Vous souhaitez davantage d'informations ? Consultez les sites web suivants :

Enterprise Europe Network

<http://ec.europa.eu/enterprise-europe-network>

Direction générale Entreprises et industrie

<http://ec.europa.eu/enterprise/>

Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)

http://europa.eu/agencies/executive_agencies/eaci/index_fr.htm

Portail PME

<http://ec.europa.eu/enterprise/sme/>



Comité des Régions

<http://www.cor.europa.eu>



Comité économique et social européen

<http://eesc.europa.eu>



Comité économique et social européen

La présente brochure ainsi que la liste complète des partenaires membres du réseau peuvent être téléchargées dans les 22 langues officielles de l'UE depuis la page d'accueil de l'Enterprise Europe Network.



